

REPUBLICHE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION

TERRITORIALE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MOKOLO

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE

DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF TERRITORIAL

ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

COUNCIL OF MOKOLO

\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDERS BOARD

\*\*\*\*\*

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°

007

/ AONO/C-MOKOLO/CIPM/BEC/2023 DU

01 MARS 2023

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX REHABILITATION DES OUVRAGES D'ARTS SUR L'AXE ROUTIER MOKOLO-TOUROU,  
COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD :

EN PROCEDURE d'urgence

### Imputation :

FINANCEMENT : BIP MINTP EXERCICE 2023

#### 1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la commune de Mokolo, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réhabilitation des ouvrages d'arts sur l'axe ROUTIER MOKOLO-TOUROU

#### 2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres est : TRAVAUX REHABILITATION DES OUVRAGES D'ARTS SUR L'AXE ROUTIER MOKOLO-TOUROU, COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD

#### 3- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de chaussées;
- L'assainissement des eaux pluviales ;
- Les ouvrages de traversés.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

#### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

#### 5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINTP, Exercice 2023. Le montant prévisionnel des travaux est de 27 000 000 FCFA

#### 6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la commune de Mokolo,

#### 7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Chef service technique de la Commune de Mokolo, Chef Service des Marchés, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de 50 000 F (Cinquante mille francs) CFA payable à la Recette Municipale de Mokolo.

#### 8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 540 000 FCFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## **9. Présentation des offres**

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

## **10. Remise des offres.**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la commune de MOKOLO, au plus tard le ~~24 Mars 2023~~ à 10 heures. Elle devra porter la mention :

### **« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° OK / AONO/C-MOKOLO/CIPM/BEC/2023 DU \_\_\_\_\_

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES D'ARTS SUR L'AXE ROUTIER MOKOLO-TOUROU,  
COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD :**

### **EN PROCEDURE d'urgence**

\*\*\*\*\*

#### **Imputation :**

**FINANCEMENT : BIP MINTP EXERCIE 2023  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **11. Durée de validité des offres**

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

## **12. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le ~~24 Mars 2023~~ à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Intérimaire de Passation des Marchés de la commune de Mokolo.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## **13. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

## **14. Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à Trois (03) mois

## **15. Critères d'évaluation**

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2<sup>e</sup> étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3<sup>e</sup> étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### **15.1- Critères éliminatoires**

#### **15.1.1 : Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures)
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission

#### **15.1.2 : Offre technique**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures) ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

- c) Chiffre d'affaires dans les travaux de construction des bâtiments ou Travaux Publics (TP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Quarante Millions (40 000 000) de FCFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction BTP ou autorisation de concourir délivrer par le Maître d'Ouvrage ;
  - e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
  - f) Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

#### **15.1.3 : Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

#### **15.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

#### **1Attribution**

Le Maire de la commune de Mokolo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée实质lement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **16. 1Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **17. 1Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du service technique de la commune de MOKOLO.

#### **ACopies :**

- PREFET/MT ;
- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichage

Mokolo le : .../.../...

**LE MAIRE**



1970-1971 RIVER SYSTEM

WATER USE DESIGN

PERIODIC

1970

1971